



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

Action internationale

Bureau des programmes d'échange (BPE)

GUIDE PRATIQUE DE L'ÉTUDIANT ENTRANT EN PROGRAMME D'ÉCHANGE (*INCOMING*)

Le **Bureau des Programmes d'Echange (BPE)** est votre interlocuteur principal à l'université Paris II Panthéon-Assas. Vous devez nous contacter pour tout problème administratif ou pédagogique concernant votre séjour à Panthéon-Assas.

N'oubliez pas que vous avez un coordinateur en charge de votre programme d'échange, identifiable par la zone géographique dans laquelle est située votre université d'origine :

→ *Belgique, Danemark, Espagne (double diplôme), Finlande, Islande, Luxembourg, Pays-Bas et Suède :*

Valérie Clergue Tél. : 33 (0) 1 44 41 55 35 e-mail : valerie.clergue@u-paris2.fr

→ *Allemagne, Autriche, Croatie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie et Turquie :*

Astrid Herzer Tél. : +33 (0) 1 44 41 55 29 e-mail : astrid.herzer@u-paris2.fr

→ *Espagne (Erasmus), Italie, Suisse :*

Mathieu Sene Tél. : +33 (0) 1 44 41 55 36 e-mail : mathieu.sene@u-paris2.fr

→ *Grèce, Irlande, Portugal, Royaume-Uni :*

Maryna Vartanova Tél. : +33 (0) 1 44 41 55 30 e-mail : maryna.vartanova@u-paris2.fr

→ *Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Pérou et Vietnam :*

Marion Chenu Tél. : +33 (0) 1 44 41 56 17 e-mail : marion.chenu@u-paris2.fr

Adresse de notre bureau :

Service de l'Action Internationale, Bureau des programmes d'échange, Centre Panthéon, Escalier M, 2^e étage, Salle 5, 75005, Paris

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : le matin et l'après-midi : 9h30-11h30 et 14h00-16h30

Mercredi et vendredi : uniquement l'après-midi : 14h00-16h30

PREINSCRIPTION ET INSCRIPTION EN LIGNE : COMMENT FAIRE ?

1. LA PREINSCRIPTION EN LIGNE

Il s'agit de la première étape d'inscription à Paris II. Vous renseignez en ligne un certain nombre de données personnelles (établissement d'origine, domaine d'études etc.).

Il vous faut **imprimer la fiche personnelle** et la retourner par courrier postal au Bureau des programmes d'échange accompagnée d'une **photo d'identité**.

Après vérification par le Bureau des Programmes d'échange (BPE) vous recevrez un e-mail de validation avec un fichier joint : votre **attestation d'admission** en qualité d'étudiant en programme d'échange. Vous recevrez alors un **code** indispensable pour votre inscription administrative.

Connectez-vous sur le site : www.u-paris2.fr , Rubriques : International / Venir étudier à Paris II / En programme d'échange / Candidature et inscription.

ATTENTION : renseigner une adresse électronique (e-mail) valide et correcte est essentiel.

2. L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN LIGNE

Muni(e) de votre code vous vous connectez à nouveau sur le site : www.u-paris2.fr , Rubriques : International / Venir étudier à Paris II / En programme d'échange / Candidature et inscription.

Suivez les indications qui vous sont données.

Si vous ne disposez pas d'une adresse à Paris, merci d'indiquer dans le formulaire l'adresse de notre bureau : 12 Place du Panthéon 75005 Paris.

En votre qualité d'étudiant en programme d'échange **vous êtes exonéré des droits d'inscription**. Toutefois vous êtes dans l'obligation d'avoir une assurance maladie qui vous couvre pour toute la durée de votre séjour d'études en France.

→ **L'assurance maladie** pour les étudiants (*l'adhésion fait partie de l'inscription administrative*) :

Seuls les étudiants membres de l'Espace Economique européen possédant une **Carte européenne d'assurance maladie**, ou ressortissants Suisses possédant une attestation d'assurance conventionnelle ou privée et les étudiants québécois possédant l'imprimé 401-Q-106 sont exonérés (ne doivent pas prendre la sécurité sociale française). Votre inscription administrative ne sera définitive que si vous fournissez un tel certificat.

Merci de consulter les informations détaillées sur la sécurité sociale et les mutuelles à la fin du présent document.

A la fin de la procédure, le montant des **droits à payer** vous sera indiqué en fonction de votre situation.

Le paiement pourra être fait par carte bancaire UNIQUEMENT.

A l'issue de cette étape, vous devez envoyer par la poste (ou par e-mail) à votre coordinateur l'un des deux documents suivants :

1. Pour les étudiants qui doivent adhérer à l'assurance maladie : le *justificatif de paiement des droits de sécurité sociale*, c'est-à-dire le ticket de paiement par carte bancaire reçu sur votre messagerie électronique ;

Ou alors

2. Pour les étudiants exonérés ci-dessus qui ont déjà une assurance maladie : le certificat/ justificatif de votre assurance maladie ou photocopie de votre Carte européenne d'assurance maladie couvrant la période de votre séjour d'études en France.

Peu après la réception de l'un de ces deux documents le coordinateur validera votre inscription administrative. Votre **carte d'étudiant** vous sera donnée à votre arrivée dans nos bureaux à Paris.

L'inscription pédagogique (inscription dans les cours que vous allez suivre) sera effectuée à Paris dans notre bureau au moment de votre arrivée.

ETUDIER A L'UNIVERSITE PARIS II PANTHEON-ASSAS

→ **LOCALISATION DES SERVICES ET ENSEIGNEMENTS** : Si le siège de l'université est situé depuis 1774 place du Panthéon, les services et les salles d'enseignement de l'université sont aujourd'hui répartis dans **différents centres** :

Centre Assas

92, rue d'Assas, 75006, Paris.

Enseignements de la 2^{ème} année de la licence à la 1^{ère} année de Master, Bibliothèque, Cafétéria, Pôle langues, Institut Français de Presse, Service socioculturel, Service des sports, Infirmierie, CIO (orientation professionnelle, stages)

Centre Panthéon

12, place du Panthéon, 75005, Paris.

Présidence, Services administratifs, Action internationale

Centre Vaugirard 1

391, rue de Vaugirard, 75015, Paris.

Enseignements de la 1^{ère} année et de la 2^{ème} année de la Licence.

Centre Guy de la Brosse

1, rue Guy de la Brosse, 75005 Paris

Enseignements et services administratifs de la filière sciences de gestion.

→ **LES ENSEIGNEMENTS** : Deux types de cours sont dispensés :

Les **cours magistraux** sont des conférences données par les professeurs devant un large public (durée hebdomadaire : trois heures).

Les **travaux dirigés (TD)** sont des petits groupes de travail de trente étudiants maximum. Ils sont proposés afin d'approfondir les contenus des cours magistraux (durée hebdomadaire : une heure et demie).

L'ensemble des cours est dispensé en **langue française**.

→ **LE CALENDRIER UNIVERSITAIRE** (Retrouver le détail sur internet : www.u-paris2.fr , Rubriques : International / Venir étudier à Paris II / En programme d'échange

1^{er} SEMESTRE :

Cours : de septembre à décembre

TD : d'octobre à décembre

Examens : de janvier à février

2^{ème} SEMESTRE :

Cours : de février à mai

TD : de février à mai.

Examens : de mai à juin.

Vacances : Il faut compter deux semaines de fermeture universitaire en hiver (Noël) et au printemps (Pâques). L'université est fermée les jours fériés nationaux.

→ **COMMENT CHOISIR LES COURS QUE VOUS ALLEZ SUIVRE** :

En qualité d'étudiant en programme d'échange, vous pouvez choisir vos matières dans le programme général des cours allant de la première à la quatrième année d'études (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années de Licence et Master 1) en fonction du « **Learning agreement** » établi avec votre université d'origine.

Votre **inscription** dans les cours et les groupes de Travaux Dirigés (TD) se fera avec votre coordinateur dans nos bureaux. Vous pourrez participer préalablement à notre réunion d'information et d'accueil.

→ **LE CERTIFICAT DE DROIT FRANÇAIS ET EUROPEEN** (Pour les inscriptions adressez-vous à votre coordinateur du BPE):

Si vous venez pour un semestre :

Le **certificat élémentaire de droit français et européen** est attribué aux étudiants qui séjournent *un semestre* à l'université Panthéon-Assas aux conditions suivantes :

- se présenter aux examens dans cinq matières minimum dont deux en droit français ou européen avec travaux dirigés,
- obtenir une note moyenne à l'ensemble des matières supérieures ou égale à 10/20

Si vous venez pour une année :

Le **certificat supérieur de droit français et européen** est attribué aux étudiants qui séjournent *une année* à l'université Panthéon-Assas aux conditions suivantes :

- se présenter aux examens dans dix matières (5 par semestre) dont deux en droit français ou européen avec travaux dirigés au premier semestre et au second semestre de l'année universitaire,
- obtenir une note moyenne à l'ensemble des matières supérieures ou égale à 10/20.

N.B. : Si vous venez à l'année vous ne pouvez pas prétendre au certificat élémentaire.

→ LES COURS DE FRANÇAIS, LE CERTIFICAT DE FRANÇAIS DE SPECIALITE :

Des cours de langue française, facultatifs et gratuits, vous sont proposés. Il est possible de préparer le «Certificat français de spécialité ». Pour les détails du certificat voir : www.u-paris2.fr , Rubriques : *International* puis *Venir étudier à Paris II* puis *En programme d'échange*, puis *Cours de français*. Pour les inscriptions adressez-vous à votre coordinateur du BPE.

→ EXAMENS :

En fonction de la nature des cours, vous allez passer des **examens oraux ou écrits**. Les examens écrits ont soit une durée d'une heure et demie soit de trois heures.

Les épreuves peuvent être notées soit sur 10, soit sur 20. Par conséquent, la moyenne exigée pour réussir son examen est de 5/10 ou 10/20. Pour les étudiants français, la mention assez bien est fixée à 6,5/10 ou 13/20, la mention bien à 7,5/10 ou 15/20 et la mention très bien à 8,5/10 ou 17/20.

Pour la conversion en notes ECTS (crédits européens – ne concerne que les étudiants Erasmus), merci de consulter le cadre ci-dessous:

NOTE DE PANTHEON ASSAS	NOTE ECTS
Supérieure ou égale à 14/20	A
Entre 12 et 14/20	B
Entre 11 et 12/20	C
Entre 10,5 et 11/20	D
Entre 10 et 10,5/20	E
Entre 8 et 10/20	FX
Inférieure à 8/20	F

Le BPE procédera directement à votre inscription aux examens à partir de votre choix de matières initial. Le calendrier des examens est consultable quelques semaines avant les examens sur www.u-paris2.fr rubriques *Formations* puis *Examens* (entrez ensuite votre matricule et date de naissance).

Les examens du premier semestre commenceront fin janvier et ceux du second semestre fin mai.

ATTENTION : vous devez prévoir de rester à Paris jusqu'à la fin de chaque session d'examens : début février pour le premier semestre et fin juin pour le second semestre. Il n'est pas possible d'organiser des examens anticipés.

Pour tout problème concernant les examens vous devez vous adresser au BPE et non aux professeurs ni aux autres bureaux de l'université.

Les attestations de vos résultats seront envoyées directement à vos universités par email (au mois de mars pour le premier semestre et au mois de juillet pour le deuxième semestre).

En cas d'échec, les examens de rattrapage ont lieu au mois de septembre. L'inscription à la session d'examens de septembre s'effectue sur Internet : www.u-paris2.fr rubriques *Formations / Examens*.

→ LES BIBLIOTHEQUES :

La bibliothèque universitaire est accessible sur présentation de votre carte d'étudiant de Panthéon-Assas. Pour pouvoir fréquenter les autres bibliothèques, il faut s'y inscrire.

Bibliothèque universitaire :

92, rue d'Assas, 75006 Paris
Tél. : +33 (0)1 44 41 57 82

Bibliothèque numérique :

L'université offre un accès distant à de nombreuses bases de données en droit, économie, gestion et presse.

Bibliothèque Cujas :

Sciences juridiques et économiques
2, rue Cujas, 75005 Paris
Tél. : +33 (0)1 44 07 79 87
Fax : +33 (0)1 44 07 78 32
E-mail : cujas@univ-paris1.fr

CADIST Eco-Gestion :

Bibliothèque de l'Université Paris Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 Paris
Tél. : +33 (0)1 44 05 40 94
Site web: www.bu.dauphine.fr

Bibliothèque Sainte Geneviève :

10 place du Panthéon
75005 Paris
Tél : +33 (01) 44 41 97 97
www-bsg.univ-paris1.fr

Bibliothèque nationale de France :

Quai François Mauriac, 75013 Paris
Tél. : +33 (0)1 53 79 59 59
Site web : www.bnf.fr

→ ACCES INTERNET / EMAIL :

L'université met à votre disposition des points d'accès wifi qui vous permettent de vous connecter au réseau internet à partir de votre ordinateur portable (www.u-paris2.fr : campus / campus pratique / ENT et services numériques). Vous disposerez d'une adresse électronique personnelle indiquée sur votre carte d'étudiant. L'accès à cette messagerie se fait en passant par internet : <https://ent.u-paris2.fr>

INFORMATIONS PRATIQUES – LA VIE A PARIS

Vivre à Paris est une expérience enrichissante mais parfois un peu difficile pour une personne étrangère. Nous vous invitons à consulter pour toute question pratique le site www.etudiantdeparis.fr, conçu spécialement pour les étudiants parisiens. Voici déjà quelques points clés pour bien s'installer et prendre ses marques afin de profiter pleinement dès le début de toutes les possibilités que la capitale française vous offre.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES (carte de séjour, allocation logement, etc.) :

Pour faciliter vos démarches concernant votre vie à Paris un Bureau d'accueil des étudiants en mobilité a été créé à la Cité universitaire internationale de Paris (il n'est pas nécessaire d'y résider):

Bureau d'accueil des étudiants en mobilité à Paris, Cité internationale de Paris, Maison internationale, 17, boulevard Jourdan, 75014 Paris, Accès : RER B, arrêt Cité universitaire,
Tél : 01 70 08 76 30 Internet : <http://www.ciup.fr>

Une antenne de la préfecture de Police y est assurée tous les ans, en général de septembre à décembre, pour les premières demandes de titres de séjour des étudiants résidant à Paris.

Au **CROUS de Paris** un relais d'accueil informe également les étudiants étrangers sur les démarches administratives :
CROUS de Paris, 39 avenue Georges Bernanos, 75005 Paris, Accès : RER B, arrêt Port Royal
Internet : <http://www.crous-paris.fr>

→ TITRE DE SEJOUR :

Les étudiants ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ne sont pas dans l'obligation de disposer d'un titre de séjour.

En revanche, tous les autres étudiants doivent demander un titre de séjour.

→ ALLOCATION DE LOGEMENT :

Dès que vous êtes en possession d'un contrat de location en résidence universitaire ou dans le privé et de votre carte d'étudiant, vous pouvez demander une aide au logement auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF). La demande peut être faite en ligne en vous connectant sur le site Internet www.caf.fr, auprès de la caisse la plus proche de votre domicile ou à la Cité internationale universitaire de Paris (postes informatiques reliés au site Internet de la CAF).

→ BANQUE :

Pour ouvrir un compte, il faut prendre un rendez-vous avec un conseiller dans une banque. Il vous indiquera les documents à apporter (en général, une pièce d'identité et un justificatif de domicile).

→ TRANSPORTS EN COMMUN :

Il existe à Paris un réseau de transports en commun dense : le métro et le réseau des bus et du RER (Réseau express régional) qui desservent Paris et les banlieues.

Le Pass Navigo hebdomadaire ou mensuel permet d'emprunter tous les moyens de transport et de faire des économies par rapport au ticket acheté à l'unité. Si vous restez une année complète il est plus intéressant de vous abonner à la carte Imagin'R qui est réservée aux élèves et étudiants de moins de 26 ans.

→ SPORT :

62 activités sportives sont proposées par le service des sports de Panthéon-Assas. Les inscriptions s'effectuent en début d'année universitaire. Vous devez pour cela vous adresser au service des sports : 83 bis rue Notre Dame des champs – Rez de chaussée.

Tél : 01 44 41 57 79 – 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Vous devrez vous munir de votre carte d'étudiant Panthéon-Assas et d'un certificat médical établi en français.

→ RESTAURATION :

Le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) dispose de nombreux restaurants universitaires à Paris. Les adresses des restaurants universitaires se trouvent sur www.crous-paris.fr rubrique « restauration ».

→ SERVICE CULTUREL :

Le service culturel du CROUS propose de nombreuses activités (orchestre, chorale, billetterie...). Vous trouverez toutes les informations sur le site web : www.crous-paris.fr rubrique « culture, sport ».

→ ASSOCIATIONS D'ETUDIANTS :

La liste des associations d'étudiants à Panthéon-Assas est consultable sur www.u-paris2.fr rubriques Campus / Associations / Associations étudiantes. L'association IESN – ERASMUS organise des activités pour les étudiants en programme d'échange de l'Université.

Toute l'équipe de l'Action internationale reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaite un excellent séjour à l'université Paris II Panthéon-Assas.

LA SECURITE SOCIALE

Assurance maladie pour les étudiants : L'adhésion fait partie de votre inscription administrative à l'université.

Les étudiants possédant une **Carte européenne d'assurance maladie** sont exonérés (ne doivent pas prendre la sécurité sociale française). De même, sont exonérés les étudiants ressortissants Suisses possédant une attestation d'assurance conventionnelle ou privée et les étudiants québécois possédant l'imprimé 401-Q-106. Les attestations/certificats doivent les couvrir pour l'intégralité de leur séjour d'études en France.

Au moment de votre inscription administrative, vous devez savoir si vous allez vous affilier à la sécurité sociale étudiante ou si vous pouvez bénéficier d'une dispense d'affiliation. TOUS les étudiants étrangers ressortissants d'Etats hors EEE

doivent être affiliés au régime étudiant de la sécurité sociale, sauf s'ils ont plus de 28 ans OU s'ils sont salariés OU s'ils disposent d'une assurance maladie privée qui les couvre pour l'intégralité de leur séjour d'études en France.

Si vous allez adhérer à la sécurité étudiante, vous devrez choisir entre deux centres payeurs SMEREP ou LMDE qui vous versera les prestations sociales (remboursement des frais de santé). Ces centres proposent également des assurances complémentaires (mutuelles) – voir dernière page du guide.

La cotisation annuelle de la sécurité sociale étudiante s'élève à environ 215€.

L'ouverture des droits (période de validité de l'assurance maladie) :

L'ouverture des droits est subordonnée au versement de la cotisation au moment de l'inscription à l'Université, soit avant le 31 décembre.

Les droits sont ouverts alors du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante (c'est la durée de l'année universitaire).

La cotisation versée tardivement a pour effet d'ouvrir les droits au 1^{er} jour du mois suivant.

*Caisse primaire d'assurance maladie
Direction des services généraux de prestations
Régime étudiant
173, rue de Bercy
75586 PARIS CEDEX 12*

LES MUTUELLES – TARIFS 2016-2017 (pour indication)

Une assurance complémentaire, facultative, que vous pouvez prendre en supplément à l'assurance maladie étudiante (pour être mieux remboursé en cas de dépenses importantes).

Lors de votre inscription, vous pouvez souscrire une garantie complémentaire auprès d'une mutuelle étudiante, quelle que soit la nature de votre couverture sociale (sécurité sociale étudiante, en tant que salarié ou ayant droit d'un assuré social)

Merci de consulter pour plus de détails les liens ci-dessous:

LMDE : <http://www.lmde.com/index.php?id=1475>

SMEREP: <http://www.smerep.fr/offres-smerep/offres>

Différentes formules possibles :

LMDE :	LMDE – BASIQUE	153 €
	LMDE – ESSENTIEL	251.40 €
	LMDE – ZEN	379.20 €
SMEREP :	INDISPENSABLE	99 €
	LA MEDIANE	330 €
	TOTALE	588 €